

Prévisions budgétaires 2015



Salaberry-de-Valleyfield, le 16 décembre 2014

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Le temps est venu de soumettre les prévisions budgétaires pour l'année financière 2015 à l'attention des citoyennes et citoyens de Salaberry-de-Valleyfield.

Au nom de tous les membres du conseil municipal et du personnel de direction de notre Ville, je vous sou mets les prévisions budgétaires pour l'année 2015. Ce budget découle d'un exercice rigoureux de planification et fera clairement la démonstration de la saine gestion financière qui prévaut à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

L'année 2014 aura été le premier exercice financier complété par le conseil municipal élu en novembre 2013. Cet exercice budgétaire aura été également très particulier puisque nous avons travaillé dans un contexte d'une réduction importante de nos revenus. Il s'agissait alors d'un défi de taille à relever, compte tenu du manque à gagner important provenant du nouveau modèle de remboursement de la TVQ imposé par le gouvernement du Québec. Ce nouveau modèle représentait, je vous le rappelle, une perte nette de nos revenus de l'ordre 1,7 M\$ pour le budget 2014, soit l'équivalent de 5 cents par 100 \$ d'évaluation sur la facture de taxes des contribuables, qui plus est, ce nouveau modèle de calcul du remboursement aux villes de la TVQ allait s'imposer de façon récurrente pour les années à venir. Nous avons tout de même réussi à concevoir un budget avec la volonté de maintenir et, dans certains cas, de bonifier l'offre de services de la Ville tout en minimisant l'augmentation du fardeau fiscal des contribuables.

Aujourd'hui, malgré de nouvelles compressions imposées, une fois de plus, par le gouvernement du Québec, ce dont nous discuterons un peu plus loin, nous nous retrouvons ce soir pour présenter officiellement le résultat du travail laborieux accompli par nos différents services et par les membres du conseil pour en arriver à définir un cadre budgétaire pour la prochaine année financière. Le contenu de ce discours pourra donc à nouveau être au cœur des discussions animées de vos soirées familiales du temps des fêtes.

En 2015, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield poursuivra la réalisation de plusieurs projets en lien avec son plan stratégique de développement durable, dont vous pourrez constater l'ampleur par l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2015-2016-2017; mais vous constaterez que nous allons ralentir la cadence de réalisation de tous ces projets considérant les impacts majeurs du nouveau « pacte fiscal » convenu par les Unions municipales avec le gouvernement du Québec et l'obligation des municipalités de composer avec le déficit financier gouvernemental.

Mais avant de vous présenter le portrait budgétaire de l'année à venir, voici un bref retour sur l'année 2014 qui a été assez mouvementée!

Au niveau politique, la Commission Charbonneau a été un peu moins à l'avant-scène dans l'actualité de 2014. Je tiens à rassurer les Campivallensiennes et Campivallensiens sur nos pratiques de gestion; nous appliquons des politiques et procédures de contrôle qui respectent de façon rigoureuse les obligations découlant de la Loi sur l'attribution des contrats municipaux. Tous les employés de la Ville suivent

des règles strictes à ce sujet et la transparence demeure une valeur importante au cœur de nos actions.

L'année 2014 aura été celle qui aura certainement demandé des efforts de gestion et des apports financiers considérables, conséquence du non renouvellement de l'ancien pacte fiscal et financier entre les municipalités et le gouvernement en vigueur jusqu'à la fin de la présente année. Pour vous permettre de mieux comprendre, un pacte fiscal convenu entre les villes et le gouvernement définit les transferts financiers de l'État aux villes afin que celles-ci puissent s'acquitter des responsabilités que justement l'État a confiées à ces mêmes villes.

Malgré les efforts déployés par les municipalités, par le biais de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour renouveler le dernier pacte fiscal dans des conditions similaires à celles existantes, le Gouvernement a souhaité mettre à contribution les villes pour leur permettre de réduire le déficit du Québec. Une somme de 300 M\$ a donc été retranchée des retours fiscaux aux Villes de sorte que ces dernières devront absorber, dans leur budget 2015, des réductions de revenus qui constituent pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, un manque à gagner approximativement de 1 M\$ pour la prochaine année.

L'Union des municipalités du Québec entend poursuivre, au cours des prochains mois, les discussions avec le gouvernement du Québec pour que des conditions de transferts fiscaux plus représentatifs des services qui sont offerts par les villes apparaissent dans un nouveau pacte fiscal, et cela, dès 2016. Les municipalités sont de plus en plus sollicitées et doivent offrir davantage de services aux citoyens compte tenu des désengagements de l'État dans beaucoup de domaines, notamment dans la

gestion et l'entretien des routes, dans l'offre sociale et dans la gestion environnementale de nos milieux de vie. Il est donc primordial de moderniser le pacte fiscal et de confirmer l'autonomie municipale en ce qui a trait à la gouverne locale des services; un nouveau pacte fiscal plus actuel et réaliste devrait permettre aux municipalités de disposer des leviers financiers nécessaires pour accomplir pleinement les tâches reliées à leurs responsabilités.

Entre temps, la Ville devra composer avec d'importants revenus en moins pour l'année 2015, ce qui a compliqué, voire rendu extrêmement périlleux, l'exercice budgétaire dont nous vous présentons les conclusions ce soir.

Sur le plan économique, notre Ville a été encore très active en 2014, plusieurs projets planifiés cette année et au cours des années précédentes ayant été complétés, parachevés et/ou amorcés. De nouvelles phases de modernisation de nos stations de pompage des réseaux d'égouts sanitaires et/ou pluviaux ont suivi leur cours; les travaux de modernisation de la station de traitement des eaux usées sont pratiquement terminés et nous devrions inaugurer nos nouvelles installations au début de l'année 2015, un vaste projet de plus de 17 M\$, en très grande partie financé par des subsides gouvernementaux.

Les travaux d'infrastructures réalisés dans les parcs industriels qui permettent déjà d'accueillir de nouveaux projets industriels, notamment la plateforme multimodale de CSX et de projets commerciaux, telle la quincaillerie de Patrick Morin, sur le boulevard Mgr-Langlois, ont suivi leur cours et sont sur le point d'être opérationnels comme c'est le cas pour CSX. Aussi, de nouveaux investissements industriels et commerciaux sont à prévoir afin d'assurer le plein potentiel d'accueil de notre ville.

Les travaux de rénovation et de mise à niveau de certains bâtiments multifonctionnels et de jeux de parcs incluant la réfection du chalet Jean-H.-Besner sont terminés. Nous avons doté le parc Delpha-Sauvé de nouveaux équipements, d'ailleurs de nombreux commentaires élogieux sur la beauté et la pertinence de la grande piscine nous ont été transmis par la population, et particulièrement par des utilisateurs de tous les âges.

La construction du nouveau poste de la Sûreté du Québec a aussi été complétée; le déménagement de l'ensemble des effectifs ayant été réalisé en juin dernier.

Dans un autre domaine, le réaménagement du cours d'eau Arthur-Boyer, dans le quartier Grande-Île, a débuté au cours de l'année 2014; ces travaux permettront la réalisation d'un vaste projet de construction de plus de 600 unités résidentielles et conduiront, à moyen terme, à la dotation d'un nouvel axe routier nord-sud, l'avenue de la Traversée, qui devrait faciliter un accès sécuritaire et fluide aux citoyens du quartier Grande-Île vers le secteur sud de la ville.

Les travaux de réhabilitation du rang Sainte-Marie, particulièrement dans le quartier de Saint-Timothée, sont terminés; les citoyens de ce secteur ont fait preuve d'une grande patience.

Parallèlement à la réalisation du projet de centre intermodal de la compagnie de chemin de fer CSX, dont la mise en service a été officialisée tout récemment, la Ville a procédé à des travaux de réaménagement de l'autoroute 530 et des rues connexes avec la collaboration et la participation financière du ministère des Transports du Québec, ces travaux seront parachevés au début de l'année 2015.

Le projet de construction et d'implantation d'un centre destiné à la récupération, au traitement et à la valorisation des matières résiduelles appelé « écocentre » a débuté un peu tardivement au cours de l'exercice 2014, il sera complété et mis en service dès le printemps 2015. Voilà un autre projet qui rendra notre ville plus verte et respectueuse de ses objectifs de développement durable.

La phase III du plan directeur des parcs et espaces verts incluant la construction de la Maison des jeunes 12-17 et du nouveau skatepark a été mis en œuvre au cours de l'année, ce projet sera complété en 2015 et l'ouverture est prévue au printemps prochain.

Les travaux prévus de la deuxième année du programme de remise à niveau de la voirie sont en grande partie réalisés; ils seront complétés dans la prochaine année.

Cet ensemble de projets constitue une liste non exhaustive des travaux réalisés au cours de l'année 2014, nous rendons hommage à notre Service de l'ingénierie qui a assumé la planification et le suivi de l'ensemble de ces travaux et de bien d'autres qui pourraient être inscrits sur la liste des réalisations. Ces derniers pourront faire l'objet de communications ultérieures dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

Un autre aspect du contexte économique dans lequel nous devons évoluer au cours de la prochaine année et des années subséquentes est le partage des coûts du déficit du régime de retraite de nos employés. L'adoption récente, par le gouvernement du Québec, de la Loi 3 favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées statuant sur le partage à parts égales des coûts et des déficits de retraite demeure une préoccupation pour la Ville aussi bien que pour

nos employés. Au début de l'année 2015, la Ville devra faire rapport publiquement à la population de la situation financière du régime de retraite. De plus, une période de négociation sera entreprise avec les participants actifs au régime, c'est-à-dire les employés actuellement à l'emploi de la Ville, par l'entremise de leurs associations syndicales ou autres respectives, en vue de convenir d'une entente respectant les dispositions de cette Loi. La Ville souhaite en arriver à une entente avec ses employés dans la plus grande harmonie possible et à la satisfaction de l'ensemble de nos participants sans devoir recourir aux procédures de conciliation et/ou d'arbitrage prévues dans cette Loi.

On dit qu'une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule, en novembre dernier, dans un but avoué de redressement des finances de l'État visant l'atteinte du déficit zéro, le gouvernement du Québec a une fois de plus mis à contribution les villes du Québec, la nôtre n'y a pas fait exception. Des mesures de réduction des transferts fiscaux ont été mises en place pour 2015. À titre d'exemple, le remboursement de la taxe de vente du Québec pour les travaux, achats et autres services requis par la Ville a été réduit à un taux de 50 % au lieu du 62,8 % tel qu'il était fixé pour 2014, cette mesure représente un manque à gagner d'environ 350 000 \$ pour notre ville. D'autre part, les en lieu de taxes qui constitue l'équivalent des taxes municipales payées par le gouvernement du Québec sur les immeubles parapublics tels que le centre hospitalier, les centres d'accueil, le collège, les écoles et autres ont été également réduits; cette mesure représente un manque à gagner d'environ 400 000 \$ pour notre ville. D'autres mesures de réduction ayant aussi des impacts fiscaux importants ont été mises en place, celles-ci représentent un manque à gagner d'environ 250 000 \$.

Sans vouloir assombrir la situation aux yeux de nos contribuables, soulignons le dépôt, toujours en novembre dernier, du rapport « Robillard » visant la révision des programmes de services offerts par l'État, lequel recommande au gouvernement du Québec des coupures supplémentaires d'environ 1 milliard de dollars au niveau des transferts fiscaux aux municipalités pour les années à venir. L'année 2015 promet assurément des discussions fort mouvementées et turbulentes lors des rencontres de négociation entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et le gouvernement du Québec pour la conclusion d'une nouvelle entente fiscale qui devrait être effective, souhaitons-le, pour quelques années. Dans ce dernier cas, une telle entente pourrait certainement permettre de stabiliser la situation budgétaire de l'ensemble des municipalités du Québec.

Un élément important à prendre en considération est que les programmes financiers gouvernementaux supportant les investissements dans la réhabilitation de nos infrastructures n'ont pas encore été complètement renégociés entre les paliers fédéral et provincial. Le gouvernement du Québec accuse un certain retard à ce niveau, les modalités d'utilisation des fonds disponibles restent, dans certains cas, à définir. Toutefois, le nouveau programme de transfert de la taxe sur l'essence élaboré par le gouvernement du Canada a déjà été annoncé. Ce dernier programme, ajouté à celui à venir du Québec, permettra à la Ville de profiter de subventions pour continuer le travail de réhabilitation des réseaux de services que nous devons poursuivre afin de mettre à jour, voire remettre en état, nos infrastructures.

Voilà, la table est mise pour la présentation de ce discours du budget.

L'année 2015 s'amorce quelque peu dans la tourmente avec tout ce brassage fiscal qui a rendu extrêmement difficile la préparation de ce budget. Le consensus a été difficile à atteindre au conseil quant aux priorités à donner aux projets et/ou aux activités à insérer dans le programme municipal annuel. La répartition des charges fiscales aux citoyens cause des problèmes dans certains secteurs et il est difficile d'arriver à un équilibre qui satisfasse tous les élus considérant que les besoins sont aussi différents que les quartiers. Le conseil municipal conserve néanmoins cette volonté de partager la richesse collective équitablement et de faire en sorte que chaque quartier et chaque citoyen participe tout aussi équitablement à la croissance de notre ville. Nous allons donc, au cours des mois à venir, être prudents compte tenu de la pression qu'exercent les décisions de l'État sur notre capacité de développer. Les travaux que nous avons amorcés doivent être complétés et ceux que nous allons entreprendre relèveront de la nécessité qu'ils le soient.

Les citoyennes et citoyens ont certes apprécié la persévérance du conseil dans sa volonté de poursuivre les investissements et les mises en chantier de travaux d'infrastructures; ils nous l'ont dit ouvertement et se sont montrés satisfaits des résultats. Ces travaux d'importance transforment actuellement notre paysage urbain et les commentaires élogieux qui nous sont acheminés invitent sans aucun doute le conseil à poursuivre ses efforts dans le même sens et nous confortent dans le choix des projets retenus; notre population est fière et les gens nous le disent. Ces projets ont tous un but commun, celui d'améliorer la qualité de vie et le mieux-être de nos concitoyens. Notre ville s'embellit, la cité régionale que nous sommes rayonne et assume pleinement son leadership régional et national.

Nous devons continuer à prioriser le développement économique de notre ville afin de créer une richesse collective nouvelle, d'améliorer les conditions d'emploi sur notre territoire. Le programme de réhabilitation des infrastructures demeure une avenue qui nous permettra d'abord d'améliorer les conditions de services sur l'ensemble de notre territoire, de mettre aux normes les installations qui sont désuètes et réduire, à moyen terme, les coûts d'entretien d'infrastructures vétustes. Dans ce contexte, nos investissements doivent être accompagnés des contributions gouvernementales issues des programmes de financement dédiés justement à la réhabilitation des infrastructures. Nous avons pris, comme administration municipale, en 2009, l'engagement de travailler à moderniser nos infrastructures, nous allons donc poursuivre en ce sens.

Notre ville est située désormais au cœur d'un carrefour économique enviable et cela s'est précisé dès l'ouverture des autoroutes 30/530 à la fin de 2012. Depuis, les projets industriels et commerciaux se concrétisent pour certains et se planifient pour d'autres. Nous sommes désormais la porte d'entrée continentale et de transition des marchandises du nord-est américain. Mais, bien sûr, la croissance amène sa part d'inconvénients, plus de transport, plus de camions, plus de va-et-vient en ville. Nous devons occuper notre espace différemment, changer nos habitudes et cela dérange notre quotidien. Nous devons donc composer avec ce renouveau, l'appivoiser et en tirer un maximum d'avantages.

Pour arriver à prendre des décisions rationnelles sur la pertinence ou non de réaliser des projets, il est nécessaire d'avoir une perspective d'ensemble globale sur la place ou l'importance qu'auront les ouvrages sur lesquels on s'apprête à travailler. La Ville a à son service des équipes de planificateurs et d'ingénieurs compétents qui sont en

mesure de fournir l'information nécessaire à la prise de décision. Un projet met des mois et parfois des années à passer au travers le processus d'analyse, de conception, de financement et d'approbation gouvernementale avant qu'il ne soit réalisé. Un projet est considéré comme un investissement s'il doit permettre un correctif ou une amélioration d'une situation de fonctionnement municipal. Il est évident que les efforts financiers que nous mettons à prendre soin et/ou à améliorer nos infrastructures ont un impact sur la dette de la Ville, les emprunts permettent de faire porter le coût des investissements sur plusieurs générations d'utilisateurs. Il est normal qu'une infrastructure qui offrira un service pendant 50 ans puisse être financée par des générations d'utilisateurs qui se succéderont. Nous avons, au cours des 10 dernières années, entrepris d'investir dans la réhabilitation de nos infrastructures en profitant au maximum des subsides gouvernementaux mis à notre disposition. Plusieurs villes, grandes et petites, ont pris du retard dans cette mission de mettre aux normes leurs principaux équipements de services. Tôt ou tard, ils devront défrayer le coût encore plus important de ces ouvrages. Nous avons préféré mieux planifier et investir maintenant, ce qui nous permet aussi de pouvoir disposer d'équipements de services adéquats pour soutenir le développement de projets d'habitation, de projets commerciaux et industriels.

Ce sont les cités régionales comme la nôtre qui assurent aujourd'hui la véritable croissance économique du Québec. Ce sont elles qui donnent l'impulsion au développement industriel et à la création d'emplois, les statistiques le démontrent. D'autre part, pour assurer, voire soutenir cette croissance, il faut être en mesure d'offrir aux développeurs d'ici et d'ailleurs une terre d'accueil, des outils, des moyens pour que leurs investissements puissent se réaliser avec le moins d'embûches possible et que l'emploi soit au rendez-vous le plus rapidement possible. Les développeurs

doivent compter sur des infrastructures modernes, efficaces et performantes. Ils doivent aussi s'assurer que les services de planification et de construction de la Ville soient adéquats. Les améliorations que nous faisons à nos réseaux de services profitent aussi aux citoyens, ce qui améliore leur qualité de vie. Ce que les investisseurs assument comme coûts à l'amélioration de nos infrastructures constitue un bénéfice direct à la richesse collective et à l'amélioration des conditions de vie de nos citoyens. Ça fait partie de ce principe du partage de la richesse collective.

Nous envisageons donc de poursuivre dans cette même veine et d'assumer nos responsabilités en ce qui a trait au développement économique de façon à créer de la richesse qui profitera à l'ensemble de nos citoyens et citoyennes. Nous voulons parfaire l'offre de services à la fois aux citoyens, mais aussi à tous ceux et celles qui souhaitent se joindre à notre communauté voyant celle-ci comme un terroir économique exceptionnel. Nous avons donc besoin de l'appui de tous les citoyens pour rendre encore plus attractive notre ville. Nous agissons et performons bien sûr dans les domaines que nous contrôlons : le rendu des services, les travaux publics, la planification urbaine, l'hygiène du milieu, la vie sociale et sportive, etc. Mais le Gouvernement exerce un contrôle sur bien des étapes dans le processus décisionnel. Nous mettons du temps et de l'énergie à faire approuver les projets et devons respecter les normes édictées par divers ministères : le MAMOT (le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire) et le MDDELCC (ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques) pour ne nommer que ceux-là.

Il faut aussi être conscient qu'un projet ne se réalise pas instantanément. Il faut user de patience, être stratégique, tout ça fait partie de notre quotidien. Un parc industriel ou une zone commerciale ne se remplit pas parce qu'il existe... il y a tout un travail à faire en amont et en aval des projets qui nous sont proposés, soyons-en conscients.

Nous ne sommes plus seuls à œuvrer dans l'espace territorial que nous occupons. Toutes les instances publiques, celles de la santé, celles aussi de l'éducation sont appelées à travailler ensemble considérant qu'elles disposent de moins en moins de ressources financières et humaines pour remplir leur mission. Nous avons appris de la mise en commun de nos moyens; les Jeux du Québec de 2011 nous ont bien appris de cet effort collectif qui nous a assuré le succès exaltant que nous avons vécu. Notre partenariat avec notre voisin de toujours, la Ville de Beauharnois, le partage de nos équipements avec le Collège de Valleyfield et la Commission scolaire, l'implication bénévole de nos citoyens, voilà la véritable recette du succès et je dirais même la véritable recette du bonheur. Comme conseil, nous faisons de plus en plus place à cette coopération, nous partageons des ressources et nos organismes aussi laissent de l'espace à la participation voisine dans ses activités. Nous planifions ensemble le territoire via la MRC de Beauharnois-Salaberry (Municipalité régionale de Comté), nous développons le territoire via un organisme commun, le CLD Beauharnois-Salaberry (Centre local de développement). Notre Service de sécurité publique en est un de région et nous profitons de plus de services encore que nous aurions pu nous en payer. Sur le plan du développement social nous occupons un plus grand espace et assurons une responsabilité grandissante en termes d'équilibre social, une responsabilité qui nous est de plus en plus transférée des paliers supérieurs de nos gouvernements se désengageant de plus en plus de ce champ d'activité. Nous sommes une gouverne de proximité. Nous prenons notre place et souhaitons en

prendre davantage en souhaitant toutefois que le Gouvernement nous en donne les moyens par des transferts adéquats, d'où la nécessité que nos unions de municipalités s'entendent sur un partage des responsabilités et une adéquation plus équitable des ressources financières. La ville est devenue un vaste chantier humain dont nous assurons l'équilibre.

Nous avons entrepris, il y a quelques années, un grand mouvement de coopération afin que soient améliorés, sur l'ensemble de notre territoire, les services de santé, de bien-être et d'éducation. Un extraordinaire et unique projet : « La Cité de la santé et du savoir » est né de la réflexion et de l'alliance du Centre de santé et de services sociaux du Suroît, du Collège de Valleyfield, de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands et de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. L'objectif : créer sur notre territoire un grand pôle de santé et de savoir en lien avec la qualité de vie citoyenne. Beaucoup d'efforts en ressources humaines ont été consentis afin de mener à terme cette mission.

Bien que d'importantes transformations dans le modèle de gestion de la santé et de l'éducation soient apparues, tout récemment, sous l'impulsion nouvelle de l'État (Québec), le projet de la « Cité de la santé et du savoir » demeure encore davantage dans la lignée de la mutualisation des services et de la cohabitation des multiples services publics sur un même territoire. On ne peut plus travailler en vase clos, nous n'en avons plus les moyens. Nous poursuivons donc nos engagements dans ce champ d'activité.

Les activités du Port de Valleyfield sont en pleine effervescence depuis plusieurs années. Le port s'avère un outil exceptionnel de développement économique et de

nombreuses entreprises s'installent ou projettent de s'installer à proximité pour profiter du levier que constitue le moyen de transport auquel il donne accès. Le « plus grand des petits ports » demeure le seul port municipal en exploitation au Québec et au Canada; tous les autres ports étant sous juridiction fédérale. Avec la plateforme ferroviaire de CSX et le réseau de transport routier auquel donne accès l'autoroute 530/30, le port fait désormais partie de ce carrefour intermodal d'exception pouvant atteindre tous les marchés de l'Est de l'Amérique. Nous sommes désormais incontournables.

Plusieurs projets de développement sont en cours de planification dans nos services d'Urbanisme et d'Ingénierie. De nouveaux projets viendront s'ajouter à l'offre industrielle, commerciale et résidentielle sur l'ensemble de notre territoire. Il faudra bien sûr réaliser les travaux d'infrastructures qui permettront d'assurer le fonctionnement de ces projets. Nous progressons, lentement mais sûrement, sur l'identification visuelle de nos principaux lieux d'activité et feront en sorte d'améliorer les panneaux identifiant, sur le réseau routier national, notre ville et nos sites touristiques en particulier.

La Ville est un important propriétaire foncier ce qui lui permet de contrôler le développement qui se fait sur l'ensemble du territoire. Nous achetons des propriétés, particulièrement dans les zones industrielles, et les mettons à la disposition des entreprises qui ont, par la suite, l'obligation d'investir en biens immobiliers taxables. Cette façon de faire limite la spéculation dans des zones à développement qui présentent le plus de potentiel.

Nous en sommes aujourd'hui à l'heure des bilans, une année chargée de projets et d'activités se termine. Nous avons récemment publié le Bilan des réalisations de l'année 2014 que vous avez déjà reçu à la maison. Force est de constater que nous avons réussi à nous dépasser, encore une fois. Le personnel municipal doit être félicité pour l'engagement qu'ils ont pris à faire rayonner notre ville. Nous pouvons être fiers du travail accompli et du chemin parcouru. Nous devons maintenant mettre la table pour la prochaine année.

Des travaux reliés au développement résidentiel, particulièrement dans les secteurs Grande-Île, Saint-Timothée, les quartiers Champlain et La Baie seront poursuivis et/ou entrepris, principalement par des entrepreneurs privés. La Ville se chargera de compléter certains travaux de raccordement aux réseaux d'infrastructures de services existants et fera les aménagements convenus par protocole avec les entrepreneurs.

La mise en opération d'un complexe 2^e génération, communément appelé « écocentre », en bordure du boulevard Mgr-Langlois et sur des propriétés de la Ville, se fera dès avril prochain. Celui-ci répondra à la demande de la population et rencontrera les objectifs de réduction de matières résiduelles destinées à l'enfouissement sanitaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry ainsi que du gouvernement du Québec relativement au recyclage des matières résiduelles et de matériaux secs. Par conséquent, le taux de récupération et de revalorisation des matières recyclables, lesquelles trop souvent dirigées et à des coûts élevés vers les sites d'enfouissement, faute d'endroit pour en disposer, sera amélioré, réduisant ainsi les charges financières croissantes associées à la disposition ultime des déchets. Rappelons que le gouvernement du Québec a fixé l'objectif de 0 % déchet destiné à

l'enfouissement pour l'année 2020, une autre exigence qui aura sa part d'effets sur les coûts municipaux de disposition des matières résiduelles.

Dans ce même domaine, nous travaillons, en collaboration avec la MRC de Beauharnois-Salaberry et celle voisine de Roussillon, au développement d'un projet de biométhanisation afin de pouvoir diriger, dès 2017, les matières organiques contenues dans nos actuels déchets domestiques, elles en contiennent environ 40 %, vers une usine qui les transformera en gaz destiné à la production d'énergie, cette usine devant être construite dans le parc industriel de Beauharnois. Nous aurons l'occasion de vous reparler de ce projet.

La liste des travaux à prioriser et des engagements anticipés par le conseil municipal vous est soumise dans le cadre de l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2016-2017. Notons que cette liste est soumise à titre indicatif et que le conseil n'a pas l'obligation de réaliser la totalité d'un programme aussi ambitieux puisse-t-il paraître. Selon les disponibilités financières et les opportunités qui s'offrent au conseil, en cours d'année, ce dernier pourra accélérer, reporter ou même annuler certains travaux. Il est d'ailleurs de l'intention du conseil d'investir avec prudence en raison de l'incertitude occasionnée par les récentes turbulences issues de l'imposition, pour 2015, par le gouvernement du Québec, d'un pacte fiscal contraignant financièrement d'autant plus que l'effet de la réduction du taux de remboursement de la TVQ aura une conséquence à plus long terme sur nos emprunts réalisés pour le financement de travaux de ce programme triennal d'immobilisations (PTI).

Nous avons abordé, en début de présentation, la question du non renouvellement de l'entente fiscale entre le gouvernement du Québec et les associations représentant les municipalités. Il y a, bien sûr, un impact budgétaire récurrent en termes de perte de

revenus et/ou d'augmentation de dépenses. La modification unilatérale, en fin d'année 2013, par le gouvernement du Québec, de la méthode de compensation à l'égard de la TVQ payée par les villes a entraîné pour notre Ville un manque à gagner de 1,7 M\$. À elle seule, cette modification représente, pour l'année 2014, l'équivalent d'environ 5 cents par 100 \$ d'évaluation. Le choix fait par le conseil municipal en 2014 aura été d'absorber à même le budget courant ce manque à gagner; mais ce faisant, le conseil ne dispose plus de réserve financière pour absorber le contrecoup des coupures annoncées par le gouvernement du Québec en lien avec le pacte fiscal transitoire 2015.

Dans le cadre de l'élaboration des prévisions budgétaires 2015, le contexte est quelque peu similaire. Mais cette fois-ci, un pacte fiscal effectif pour 2015 seulement, négocié entre le gouvernement du Québec, les deux grandes unions municipales et les deux grandes organisations municipales que sont Montréal et Québec a donné lieu à une nouvelle perte récurrente de revenus de l'ordre d'environ 1 M\$ pour la Ville, soit l'équivalent d'un peu moins de 3 cents par 100 \$ d'évaluation.

Évidemment, dans un contexte où nous faisons face à une réduction importante de nos revenus et/ou une augmentation somme toute importante de nos dépenses, si l'on ne tient compte que de l'inflation, nous avons néanmoins réussi à absorber la très grande partie de ce manque à gagner et à minimiser au maximum l'impact financier des décisions gouvernementales pour les citoyens sans effectuer de réductions ou de coupures majeures de services. Nous avons fait, encore une fois, des choix douloureux, éliminé un certain nombre d'activités ou encore réduit les apports financiers pour la tenue d'activités. Nous avons aussi réduit nos apports financiers à des programmes, éliminé même certains programmes de soutien à des activités économiques et comptons revoir, en début d'année, la pertinence de chacun des

programmes sous gestion municipale, et cela, dans tous les services en lien avec la population et/ou les entreprises.

Le rôle triennal d'évaluation foncière en est à sa deuxième année d'application, la valeur des propriétés de l'ensemble de la ville a augmenté de 39,6 M\$, soit une hausse de 1,12 % par rapport à l'évaluation déposée pour 2014. Dans le contexte budgétaire 2015, où nous devons faire face à une diminution de nos revenus et une augmentation de nos dépenses, cette augmentation de l'évaluation globale est plus que bénéfique; elle constitue une richesse additionnelle taxable qui absorbera une partie du manque à gagner. La richesse foncière globale de la Ville totalise désormais 3 567 789 200 \$.

Le rôle d'évaluation est établi par un évaluateur indépendant. Les évaluations des résidences, commerces, industries et autres reflètent la valeur potentielle commerciale des propriétés et sont fixées en comparaison des ventes récentes effectuées, voire réalisées dans les secteurs où elles sont localisées. Le conseil municipal et le Service de gestion des finances de la Ville n'ont aucune influence sur l'établissement des valeurs des propriétés. Les évaluateurs indépendants sont assujettis à l'application de la *Loi sur la fiscalité municipale* telle qu'établie par le gouvernement du Québec.

Nous soumettons donc aujourd'hui les prévisions budgétaires pour la prochaine année. Ce budget découle d'un travail rigoureux et laborieux de planification qui nous a amenés à faire le point sur l'année 2013, puis sur les résultats préliminaires de l'année en cours, pour enfin vous faire part des objectifs et des priorités du conseil municipal pour l'année 2015. Nous avons élaboré ce budget avec la volonté de maintenir et, dans certains cas, bonifier l'offre de services de la Ville tout en minimisant

l'impact sur le fardeau fiscal des contribuables, et cela, dans le contexte fiscal que nous connaissons aujourd'hui. Nous avons l'obligation d'assurer l'équilibre entre les composantes du développement économique et celles du développement social. Cette recherche de stabilité et d'équilibre entre revenus et dépenses nous impose des limites et nous amène à adopter et appliquer les principes d'une gestion responsable tout en portant une attention particulière à notre enrichissement collectif et, bien sûr, au contrôle de notre endettement.

Les directions de service, sous la coordination du directeur général, ont été, depuis septembre dernier, à pied d'œuvre pour élaborer et soumettre des propositions budgétaires, lesquelles ont fait l'objet d'une analyse systématique réalisée par le conseil municipal. Dans un contexte où nous faisons face à une réduction importante de nos revenus, il a fallu consentir des efforts particuliers pour diminuer, dans la mesure du possible, les dépenses tout en préservant une qualité acceptable des services aux citoyens ainsi qu'une modeste marge de manœuvre qui nous permettra, tout de même, de réaliser les projets jugés les plus importants, voire essentiels pour satisfaire les besoins prioritaires de nos citoyens.

Ce budget a été élaboré en considération des aspects où nous pouvons exercer un contrôle. Toutes les décisions, prises par les paliers gouvernementaux supérieurs, qui viennent altérer nos marges de manœuvre financières ont des conséquences sur les choix que nous faisons. De façon particulière, cette année, nous avons, rappelons-le, fait des choix difficiles qui s'imposaient, reporté des projets, supprimé des activités et limité la croissance de nos engagements de soutien à différents organismes, comme nous l'avons fait l'an dernier. Chaque contribuable devra donc participer à cet effort collectif pour permettre à la Ville de fonctionner sur une base normale sans heurts

majeurs, nous l'espérons, pour la majorité des contribuables tout en souhaitant que nos organisations partenaires bénévoles puissent poursuivre leur déploiement et leur excellent travail si essentiels à l'animation de notre ville.

Voici maintenant la présentation des prévisions budgétaires 2015.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les prévisions budgétaires pour l'année financière 2015 s'établissent à 74 637 936 \$, comparativement à 72 907 827 \$ pour l'année précédente, soit une augmentation de 1 730 109 \$, représentant une augmentation de 2,37 % par rapport au budget 2014. Cette hausse, quelque peu supérieure à l'augmentation du coût de la vie (2,2 %, IPC d'ensemble Montréal, octobre 2014), se justifie par les raisons suivantes : en premier lieu, l'effet de la réduction du remboursement de la taxe de vente du Québec qui est passée de 62,8 % à 50 % pour 2015, tel que commenté précédemment; cette réduction de taux représente 350 000 \$ de hausse des dépenses, soit l'équivalent de 0,05 %; en deuxième lieu, une augmentation du service de la dette de 973 296 \$ en lien avec le programme majeur de rénovation et de réfection de nos infrastructures que le conseil municipal a mis en place il y a quelques années, ce dernier montant représente l'équivalent de 1,34 %; en troisième lieu, suite à la récente évaluation actuarielle du régime de retraite des employés requise par la Loi, une augmentation des charges sociales doit être prise en considération au chapitre des dépenses, ceci représente une somme de 622 000 \$, soit 0,85 %; en quatrième et dernier lieu, mentionnons les ajustements salariaux requis en vertu des différentes conventions collectives représentant une somme d'environ 265 000 \$, soit 0,36 %. Les éléments précités sont pratiquement les seuls à avoir eu un impact sur la croissance des

dépenses pour 2015. En tenant compte de tous ces facteurs, on démontre clairement la volonté du conseil municipal à limiter la croissance des dépenses d'opération afin de minimiser l'impact des réductions inattendues des revenus sur le compte annuel de taxes des contribuables.

LES DÉPENSES

Une fois de plus cette année, l'établissement des prévisions des dépenses de ce budget aura été une tâche des plus difficiles. À cet effet, nous aurons été dans l'obligation de limiter les besoins des divers services municipaux afin de tenir compte de la réduction du taux de remboursement de la TVQ imposée par le gouvernement du Québec. Sans ajouter quoi que ce soit à notre budget, cette réduction de taux a pour effet de porter nos dépenses à la hausse, et ce, pour environ 350 000 \$. Il faudra donc garder en tête cette mesure dans la présentation des différentes sections de dépenses qui seront plus amplement discutées ci-après, cela représente 1,27 % d'augmentation de toutes nos dépenses taxables. Il est important de préciser que ce ne sont pas toutes les catégories de dépenses d'une ville qui comportent des dépenses taxables, mentionnons, entre autres, les dépenses reliées aux salaires et aux avantages sociaux, les intérêts et le capital remboursés sur le service de la dette, les quotes-parts ainsi que les contributions consenties aux organismes, l'ensemble de ces dépenses représente environ 60 % du budget total de notre ville et ne comporte aucune taxe. De plus, la Ville doit continuer à prévoir le financement des travaux de son programme majeur de réhabilitation des infrastructures municipales mis en œuvre depuis 2009, le financement de ces travaux demandera un financement additionnel compte tenu du même contexte de TVQ que pour nos dépenses d'opération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le budget alloué à la fonction « Administration générale » augmente de 316 133 \$, ce qui représente 4,13 % du budget 2015. Cette augmentation résulte, pour une première part, d'une contribution supplémentaire de 239 000 \$ requise pour le régime de retraite des employés suite à la récente évaluation actuarielle requise par la Loi. Tel que mentionné précédemment, en vertu de la Loi 3 adoptée le 4 décembre dernier, des négociations devront obligatoirement être entreprises avec les différentes associations syndicales et autres afin d'établir un partage équitable du coût des déficits antérieurs et futurs du régime de retraite dont l'application aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014. En vertu des règles budgétaires, le résultat de ces négociations ne pourra être reflété qu'au moment où les ententes seront signées. De plus, une charge supplémentaire au titre des assurances collectives d'environ 100 000 \$ est requise en vertu du renouvellement du contrat d'assurance venant à terme.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le budget alloué à la fonction « Sécurité publique » augmente de 235 490 \$, représentant 2,28 %, en comparaison du budget 2014. Cette augmentation s'explique par une augmentation de l'ordre de 220 000 \$ de la quote-part municipale pour les services de police de la Sûreté du Québec. À cet effet, la méthode de facturation par le ministère de la Sécurité publique étant influencée par deux facteurs prépondérants, soit la richesse foncière uniformisée confirmée lors du dépôt d'un nouveau rôle triennal d'évaluation à l'automne 2013, comportant des augmentations de valeur basées sur le marché immobilier antérieur ainsi que le coût moyen pour le service d'un policier, ont donc eu cet effet négatif sur le budget 2015.

TRANSPORT

Le budget alloué à la fonction « Transport » augmente de 254 628 \$, représentant 2,77 % du budget 2015 et cette augmentation s'explique de plusieurs façons. Dans un premier temps, les dépenses reliées à la voirie, au déneigement et à la circulation ont dû faire l'objet de réajustements de l'ordre de 200 000 \$ afin d'assurer le rendu des services auquel notre population est en droit de s'attendre. Dans un deuxième temps, des augmentations de l'ordre de 90 000 \$ ont dû être consenties au niveau du service du transport adapté causées par une hausse très importante de la clientèle et des coûts de transport en lien direct avec la croissance des admissions depuis 2013. Il faut noter que cette augmentation n'a aucun effet budgétaire autre que sur la quote-part versée par la Ville pour ce service, étant donné que nous sommes le mandataire de ce service et dont sept (7) autres municipalités environnantes sont également parties prenantes. Dans un troisième temps, une augmentation de l'ordre de 80 000 \$ est constatée au niveau des quotes-parts pour le transport en commun soit le « Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest » (CITSO) ainsi que pour le transport adapté. En dernier lieu, suite au renouvellement de l'entente relative à l'autonomie et à la capacité décisionnelle d'administration avec la « Société du Port de Valleyfield », une économie budgétaire de 75 000 \$ sera réalisée. Également, la Société du Port sera mise à contribution pour une somme de 50 000 \$ afin de participer à l'effort global de l'atteinte de l'équilibre budgétaire 2015.

HYGIÈNE DU MILIEU

Le budget alloué à la fonction « Hygiène du milieu » augmente de 400 245 \$, représentant 3,25 %, comparativement au budget 2014. Tout comme pour la section transport, cette hausse s'explique de plusieurs façons. En premier lieu, les dépenses

reliées à la filtration ainsi qu'aux réseaux d'aqueduc et d'égout ont dû faire l'objet de réajustement de l'ordre de 185 000 \$ afin d'assurer les services nécessaires et requis par la population. En deuxième lieu, compte tenu de la mise en opération d'un écocentre, des coûts supplémentaires de l'ordre de 175 000 \$ sont à prévoir. Il faut noter que des économies de coût reliées à l'enfouissement des matières non recyclables devraient être générées à court et moyen termes à ce chapitre. En dernier lieu, la quote-part exigée par la MRC pour la collecte sélective a subi une hausse pour un montant de 38 000 \$.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Le budget alloué à la fonction « Santé et bien-être » diminue de 29 989 \$, représentant une diminution de 6,5 %, en comparaison du budget antérieur. Cette diminution est causée essentiellement par l'abandon de certaines activités jugées moins populaires compte tenu du contexte budgétaire. Il faut quand même mentionner que dans un contexte similaire lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2014, la Ville avait consenti une somme supplémentaire de 100 000 \$ dans le cadre de l'adoption et la mise en œuvre de la nouvelle politique de développement social.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Le budget alloué à la fonction « Aménagement, urbanisme et développement » diminue de 226 008 \$, représentant une réduction de 4,72 % du budget antérieur. Au niveau des activités de cette fonction, le conseil a dû encore cette année faire des choix difficiles afin de parvenir à l'équilibre budgétaire. Compte tenu de l'effervescence au niveau de la construction résidentielle, nous sommes dans l'obligation d'ajouter une

ressource supplémentaire au Service de l'urbanisme. Au niveau du développement économique, suite à la demande insistante des municipalités membres, la MRC a consenti à une réduction de sa quote-part, une somme de 66 000 \$ a donc été résorbée à ce niveau. Contrairement à l'an passé, le budget consenti au programme de rénovation de façades commerciales a été substantiellement réduit. Toutefois, soulignons que l'on a constaté les effets positifs sur la qualité visuelle des bâtiments du centre-ville qui ont bénéficié de ce programme, mais l'atteinte de l'équilibre budgétaire mène toujours à des choix. Nous consentirons tout de même des efforts d'investissement nécessaires dans la promotion et le développement de nos infrastructures d'accueil touristique. Nous devons persévérer en la matière en faisant connaître les avantages et la beauté de notre ville. Le « vieux canal » est devenu un lieu de rendez-vous de prédilection et d'animation, une des pierres angulaires de notre déploiement touristique. Nous poursuivrons notre soutien financier au développement de sa programmation.

LOISIRS ET CULTURE

Le budget alloué à la fonction « Loisirs et culture » diminue de 13 912 \$, représentant 0,17 % du budget antérieur. Cette minime diminution découle d'une rationalisation au niveau des innombrables activités de cette fonction ainsi que du réajustement des contributions à différents organismes.

AUTRES ACTIVITÉS

Le budget alloué à la fonction « Autres activités » augmente de 26 868 \$, représentant une croissance de 0,74 % du budget antérieur. Cette fonction budgétaire est

constituée exclusivement des dépenses reliées à la gestion de nos bâtiments et à l'usage de nos véhicules municipaux. Elle résulte d'une légère économie dans les dépenses reliées à l'ensemble de la gestion de notre parc immobilier combinée à une augmentation relative à la location et l'entretien de notre flotte de véhicules.

FRAIS DE FINANCEMENT

Le budget alloué à la fonction « Frais de financement » augmente de 497 954 \$, représentant une croissance de 9,27 %, en comparaison du budget antérieur. Cette augmentation est directement reliée au remboursement d'une grande partie des frais de financement découlant de l'ambitieux programme de réhabilitation des infrastructures, amorcé en 2009, et qui se poursuit dans le respect de l'engagement pris, par le conseil antérieur, dans la perspective de réhabiliter l'ensemble de nos infrastructures vétustes et coûteuses à entretenir et à exploiter. Il importe de préciser ici que des revenus provenant des répartitions aux riverains usagers des projets et des programmes gouvernementaux de subventions, assurant une portion appréciable, mais équitable du remboursement des coûts de financement de ces investissements amortissent ainsi l'effet de cette augmentation sur la hausse des frais de financement. Faut-il rappeler aux contribuables que nous réussissons toujours à financer l'ensemble de nos investissements à des taux d'intérêt très bas en fonction du comportement des marchés financiers?

REMBOURSEMENT DE DETTES

Le budget alloué à la fonction « Remboursement de dettes » augmente de 475 342 \$ et représente un accroissement de 5,09 %, en comparaison du budget antérieur. Cette augmentation s'explique de la même façon que nous l'avons décrite à la rubrique

précédente intitulée « Frais de financement ». À noter que notre Ville rembourse depuis plusieurs années une somme totale avoisinant le 10 M\$, cette année n'y fait pas exception.

IMMOBILISATIONS

Le budget alloué à la fonction « Immobilisations » diminue de 17 582 \$ ce qui représente une baisse de 6,41 %, en comparaison du budget antérieur. Cette section fait référence à l'acquisition de biens, d'équipement et d'outillage dont l'usage sera réparti sur plusieurs exercices financiers, ces immobilisations étant financées à même le budget d'opération.

AFFECTATIONS AUX SURPLUS

Le budget alloué à la fonction « Affectations aux surplus » diminue de 189 060 \$, représentant une diminution de 13,81 %, en comparaison du budget antérieur. Cette variation provient de l'ajustement de certaines réserves et surplus. Plus précisément, la variation que l'on constate provient en partie de la diminution des remboursements devant être faits à notre fonds de roulement. Ce fonds est constitué depuis de nombreuses années et il sert de levier financier visant à autofinancer différents projets de la Ville; il a été constitué à partir d'excédents financiers annuels passés de notre municipalité. On note également cette année, une diminution marquée de 175 000 \$ des revenus provenant des droits sur les carrières et sablières. Ces droits sont dévolus exclusivement à l'entretien des voies publiques endommagées par le passage des camions lourds.

REVENUS

Afin de pourvoir au paiement de l'ensemble des dépenses figurant aux différentes fonctions budgétaires élaborées précédemment, il est nécessaire de disposer de sources adéquates de financement. Les villes et municipalités ont un pouvoir de taxation et de tarification que leur confère la *Loi sur les cités et villes*. Elles peuvent, en outre, profiter d'un support financier gouvernemental par le biais de subventions ou d'ententes fiscales convenues entre les grandes unions municipales, notamment l'UMQ (Union des municipalités du Québec), la FQM (Fédération québécoise des municipalités) et le gouvernement du Québec. Rappelons que la dernière Entente Québec-Municipalités s'est terminée le 31 décembre 2013. Elle fut reconduite unilatéralement pour l'année en 2014 avec des modifications concernant le remboursement de la TVQ ayant comme conséquence un manque à gagner récurrent de 1,7 M\$. Pour l'année 2015, les négociations ont mené à la signature d'une entente d'une seule année avec de nouvelles conséquences négatives concernant la TVQ et d'autres sources de revenus représentant un manque à gagner récurrent de 1 M\$. À noter qu'au cours de 2015, une nouvelle entente devrait être négociée et signée pour plusieurs années à venir.

Les revenus de notre Ville, comme pour la plupart des villes québécoises, proviennent essentiellement de trois sources. La première étant la taxation qui représentera, en 2015, 80,65 % des revenus. Cette source de revenus se divise en deux parties spécifiques. La première est la taxation basée sur l'évaluation foncière des immeubles situés sur le territoire de la municipalité, elle est aussi appelée « taxation foncière » et représentera pour la prochaine année un montant de 39 755 894 \$, soit 53,26 % du budget global des revenus prévus. La deuxième partie étant la tarification des services

municipaux qui génèrera, en 2015, une somme de 20 442 877 \$, soit 27,39 % des revenus totaux.

Le rôle triennal d'évaluation en sera à sa deuxième année d'existence; les contribuables n'auront donc pas à conjuguer avec une variation de la valeur de leur propriété en relation avec le marché immobilier et les autres facteurs pris en compte par la firme d'évaluation indépendante mandatée par la Ville à moins, bien sûr, que des travaux aient été réalisés sur la propriété et que leur valeur ait été portée au rôle d'évaluation. Par contre, tel que discuté lors de la présentation budgétaire de l'an dernier, il faut mentionner que depuis le regroupement de nos anciennes municipalités, le décret adopté par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a imposé l'application de la méthode dite de calcul « des taux de taxation » que le MAMOT a lui-même proposée et instaurée en vue de l'adoption du premier budget de notre nouvelle Ville, soit pour l'année budgétaire 2003. Tel que prévu dans ce décret de regroupement, cette méthode se devait de tenir compte des dettes propres à chacun des anciens secteurs au moment du regroupement, puisque ces dettes ont toujours varié de façon disproportionnée au cours des années, ceci a une influence marquée sur leur mise à niveau annuelle. Pour l'année 2015, ces facteurs ont encore un effet à la hausse, mais tout de même moins grand, dans le processus de mise à niveau des taux de taxation touchant particulièrement les secteurs de Saint-Timothée et de Grande-Île. En faisant abstraction de cette méthode, la hausse moyenne de la taxation foncière en 2015 s'établit à 2,63 %, ce qui est quelque peu supérieur au taux d'inflation actuel pour la région de Montréal, établi à 2,2 % au 31 octobre 2014. Prenons en considération toutefois l'importance du transfert gouvernemental exigé aux villes par le gouvernement du Québec pour contribuer à l'équilibre fiscal du Québec

Les citoyens continueront de bénéficier, comme c'est le cas depuis plusieurs années maintenant, de l'étalement des versements de paiement des taxes en trois versements égaux. L'échéancier des versements sera le suivant : le premier versement – le 1^{er} mars, le deuxième versement – le 1^{er} juin et le troisième versement – le 1^{er} septembre. Cette mesure permet aux citoyens contribuables, aux familles et aux travailleurs de mieux planifier leur budget « revenus-dépenses » annuel dans un contexte économique toujours difficile et sous pression.

TAXATION FONCIÈRE

Tel que mentionné précédemment, les nouveaux taux de la taxe foncière ont été établis en tenant compte de la capacité de payer de nos contribuables. Nous avons également tenu compte des dispositions prévues dans le décret de regroupement des trois anciennes municipalités. Tous les taux de taxes qui seront soumis dans ce budget comprennent l'augmentation générale et le paiement par les contribuables des anciens territoires de leur ancienne dette municipale, cette mesure étant valable pour l'ancien territoire de Salaberry-de-Valleyfield et ceux de Grande-Île et de Saint-Timothée.

IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DE CINQ LOGEMENTS ET MOINS

J'annonce donc que le taux de base de la taxation foncière pour 2015 est fixé pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield à 0,81 \$ du 100 \$ d'évaluation, que le taux de base du secteur Saint-Timothée est fixé à 0,7796 \$ du 100 \$ d'évaluation et que le taux de base du secteur Grande-Île est fixé à 0,7795 \$. Ces taux de taxes s'appliquent aux évaluations foncières figurant au rôle d'évaluation pour chaque propriété. Ces taux

établis pour chacune des anciennes municipalités constituent les « taux de base » servant au calcul des taux de taxes pour les autres catégories d'établissements ou de propriétés.

IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DE SIX LOGEMENTS ET PLUS

Les taux de taxation foncière de la catégorie des immeubles résidentiels de six logements et plus ont été modifiés en tenant compte du taux de base de chacun des secteurs municipaux correspondant aux anciennes villes et des facteurs résultant du dépôt du rôle d'évaluation. Les taux pour cette catégorie sont fixés à 0,9036 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à 0,8697 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée et à 0,8696 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Grande-Île.

IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS

Compte tenu des autres dispositions des lois et du décret de regroupement, les taux de taxation pour cette catégorie d'immeubles seront réajustés et sont fixés à 2,01 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à 1,9796 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée et à 1,9795 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Grande-Île.

IMMEUBLES INDUSTRIELS

Pour cette catégorie d'immeubles, les taux de taxation foncière suivent les mêmes variations que celles de la catégorie des immeubles non résidentiels. Les taux sont ainsi fixés à 2,6130 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à

2,5826 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée et à 2,5825 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Grande-Île.

TERRAINS VACANTS DESSERVIS

Les taux de taxes pour les terrains vacants bénéficiant des services municipaux sont établis au double des taux fixés pour les immeubles de cinq logements et moins. Ils seront donc fixés pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield à 1,62 \$ du 100 \$ d'évaluation, pour le secteur Saint-Timothée à 1,5592 \$ du 100 \$ d'évaluation et pour le secteur Grande-Île à 1,5590 \$ du 100 \$ d'évaluation.

IMMEUBLES DU SECTEUR AGRICOLE

Les taux de taxation pour les immeubles du secteur agricole seront fixés sur la même base que la catégorie des immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

La méthode de tarification des services municipaux tient compte des coûts réels du rendu des services publics et de leur indexation annuelle, s'il y a lieu. Le conseil maintient cette politique depuis déjà plusieurs années et conservera cet engagement pour les années futures. Depuis l'année 2013, la Ville procède à une analyse annuelle en profondeur des coûts réels du rendu des services publics. Les résultats de ces analyses appliqués aux données budgétaires de 2015, nous permettent de conclure que les tarifs actuels sont suffisants et représentent les coûts réels du rendu des services publics. Par conséquent, sauf en ce qui concerne le tarif pour la fourniture de l'eau potable pour la consommation excédentaire à 409 mètres cubes, les tarifs pour le

rendu des services publics ne seront pas modifiés pour l'année 2015, ils sont donc fixés aux mêmes taux que ceux de l'année 2014.

Pour toute unité commerciale intégrée à une unité de logement (travailleur indépendant et/ou autonome), la tarification des services municipaux est fixée à un pourcentage de 25 % de l'ensemble des tarifs imposés à tout bâtiment du secteur commercial. Cette tarification pour l'année 2015 représente une somme maximale de 248 \$.

FOURNITURE DE L'EAU POTABLE

Le tarif annuel pour l'approvisionnement en eau potable demeure fixé à 221 \$ par unité d'habitation. Étant donné la grande quantité d'eau supplémentaire requise, le propriétaire d'une piscine hors terre paiera 33 \$ annuellement et le propriétaire d'une piscine creusée paiera un tarif annuel de 47 \$.

Compte tenu de la présence de compteurs d'eau dans toutes les unités commerciales et industrielles du territoire, le tarif de base est également fixé à 221 \$ pour les premiers 409 mètres cubes consommés. À ce tarif s'ajoute une charge supplémentaire progressive en fonction de l'évolution de la consommation. Tel que mentionné précédemment pour 2015, suite aux analyses statistiques de la consommation réelle de l'eau pour les unités munies d'un compteur en regard de la consommation réelle de l'eau des unités sans compteur, nous avons constaté une iniquité dans la répartition du coût de ce service, nous avons donc procédé à un ajustement de la tarification pour les consommations supérieures à 409 mètres cubes afin de refléter une plus grande équité fiscale envers tous les payeurs de taxes. À noter que ce tarif évoluera de la même façon pour les budgets futurs. Les plus grands consommateurs paieront

évidemment davantage pour l'usage qu'ils font du service et ceux qui feront l'effort d'économiser l'eau seront certes moins pénalisés, voire même avantagés.

ÉPURATION DES EAUX USÉES

La réalisation des travaux de modernisation et de mise à jour des infrastructures de la station de traitement des eaux usées *La Seigneurie* située sur le boulevard Gérard-Cadieux dans le prolongement du parc industriel et portuaire Perron est pratiquement complétée, la nouvelle station sera inaugurée au début de l'année 2015. Il faut noter que le financement de ces travaux de l'ordre de 17 M\$ est en grande partie assumé par le biais d'une subvention gouvernementale de 90 % provenant des paliers fédéral et provincial. La portion du financement assumée par la Ville ne devrait avoir qu'une légère influence sur la hausse du tarif de traitement des eaux usées, le réajustement tarifaire ne surviendra toutefois qu'en 2016.

Le tarif annuel 2015 pour le traitement des eaux usées demeure donc fixé à 239 \$ par unité d'habitation.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le projet d'étude visant à construire et à mettre en service une usine de biométhanisation, située dans le parc industriel de Beauharnois, pour y traiter les matières biodégradables domestiques est toujours en cours de planification et la réalisation de ce projet doit être entreprise en 2016-2017. Aussi, au cours de l'année 2015, la mise en opération d'un complexe dit de 2^e génération, communément appelé « écocentre », à Salaberry-de-Valleyfield changera certainement les habitudes de nos citoyens en ce qui a trait à leur gestion personnelle et collective des matières

résiduelles domestiques; ce site sera mis en service de façon permanente au printemps 2015 plus précisément le 22 avril, le « Jour de la Terre ». Nous serons en mesure de préciser les modalités de collecte et de disposition des matières et matériaux destinés à être traités à cet écocentre au cours des prochaines semaines de façon à permettre à nos citoyens de mieux s'adapter aux nouvelles pratiques proposées par ce service amélioré. Ce projet, voué à une vocation régionale, se réalise en collaboration avec la MRC de Beauharnois-Salaberry. La Ville verra à établir, s'il y a lieu, des ententes financières avec d'autres municipalités pour que leurs citoyens bénéficient du service.

Le tarif annuel pour la collecte des ordures ménagères destinées à l'enfouissement demeure donc fixé à 197 \$ par unité d'habitation. Le tarif pour chacune des unités commerciales demeure également fixé à 394 \$ pour l'année 2015.

COLLECTE SÉLECTIVE

Les objectifs gouvernementaux en matière de diversion de la disposition des matières résiduelles domestiques ainsi que les pratiques associées au modèle de gestion des matières résiduelles font partie de nos préoccupations quotidiennes. Nous devons, comme citoyens, faire davantage pour accroître notre participation au programme de recyclage de ces matières. Les subventions gouvernementales, issues d'une taxation imposée aux consommateurs pour la disposition des matières résiduelles dans des sites d'enfouissement, nous permettent d'amortir le coût de la facture transmise aux contribuables. Une partie de ces taxes est retournée au gestionnaire régional du service, soit la MRC de Beauharnois-Salaberry, pour être redistribuée aux villes partenaires après en avoir prélevé des frais de gestion destinés à soutenir l'équipe qui

voit à l'administration régionale du Plan de gestion des matières résiduelles, à soutenir les projets visant à favoriser et accroître le pourcentage de recyclage dans les villes participantes et enfin à faire la promotion de la bonne gestion citoyenne de la disposition des déchets domestiques. Ces contributions gouvernementales retournées aux municipalités régionales de comté (MRC) servent donc à mettre en place des programmes visant à améliorer la performance du recyclage et, à long terme, à diminuer au maximum les quantités de déchets résiduels acheminés ultimement au site d'enfouissement sanitaire.

Ainsi, le retour d'une partie de ces taxes gouvernementales à l'enfouissement vers les municipalités est désormais établi en regard des efforts de recyclage consentis par nos citoyens et de leurs rendements quantitatifs. L'atteinte des objectifs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est un enjeu auquel on ne peut se soustraire et cela risque d'avoir un impact majeur sur les coûts du service, à moyen et à long termes, de disposition et de traitement des ordures ménagères de toutes sortes. La collecte sélective, mise en place sur une base hebdomadaire a permis d'améliorer notre situation, voire notre performance, mais beaucoup reste à faire.

Le tarif annuel pour la collecte sélective demeure donc fixé, en 2015, à 68 \$ par unité d'habitation. Le tarif annuel pour chacune des unités de la catégorie commerciale demeure également fixé à 136 \$.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015 - 2016 - 2017

Le conseil municipal doit annuellement, dans le même exercice de présentation budgétaire, adopter un programme triennal d'immobilisations (PTI). Ce programme regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années. Il présente les projets pour entretenir les infrastructures, favoriser le développement économique, culturel, social et sportif, tout en améliorant la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain, et ce, dans une perspective de développement durable. Ce programme triennal s'insère dans le processus de planification des investissements et donne un aperçu des orientations du conseil en matière de développement de la ville, il constitue aussi un guide qui permet aux directions des services municipaux de mieux orienter leurs plans d'action respectifs en regard des visées du conseil municipal.

L'élaboration du programme triennal d'immobilisations passe, dans un premier temps, par l'évaluation des besoins d'investissement nécessaires afin d'assurer le maintien en bon état des infrastructures de la ville. À partir de tableaux détaillés, préparés par le Service de l'ingénierie et suivant les recommandations formulées par l'équipe de direction, le conseil municipal retient les projets prioritaires qu'il réalisera ou qu'il souhaite réaliser à court terme, et ce, dans le respect de ses orientations stratégiques, de la capacité de réalisation des travaux, des contributions financières gouvernementales anticipées et de la capacité de payer des contribuables. L'exercice permet aussi aux directions des services de préparer les modèles de financement qui seront requis pour les différents projets retenus.

La liste de projets retenus est révisée périodiquement en considération des événements à survenir durant l'année budgétaire et des priorités discutées par les membres du conseil suite à l'étude du budget annuel. Au cours de 2015, les membres du conseil seront appelés à revoir les priorités d'investissement à moyen et long termes compte tenu de l'élaboration du plan stratégique de développement économique adopté antérieurement. Un plan d'action tiendra compte des priorités retenues en vue de favoriser la croissance et le développement cohérent de la ville, toujours dans une perspective de développement durable, et cela, pour la durée de l'actuel mandat. Ce plan stratégique de développement économique est soumis aux directions des services qui élaboreront, à leur tour, des plans d'action spécifiques visant à assurer la réalisation du plan d'action prioritaire du conseil.

Dans ses choix de projets priorisés lors de l'élaboration du budget que nous allons adopter, le conseil municipal a tenu compte des politiques déjà mises en place précédemment permettant ainsi d'assurer une certaine continuité, une cohésion et cohérence dans la gestion des affaires de la municipalité. Ainsi, le Plan d'action en développement durable avec une majeure en environnement, communément appelé le PADD-E, le plan global de réhabilitation des infrastructures, les plans de développement commercial et d'aménagement du centre-ville élargi, le plan et la stratégie de développement industriel, le plan de développement du Port de Valleyfield et le plan directeur des parcs et espaces verts. Enfin les politiques adoptées par le conseil pour assurer l'équilibre social, l'équité dans le développement de la ville dans son ensemble et, dans ses quartiers en particulier, l'amélioration de la qualité de vie sont maintenus et feront l'objet de discussions, de révisions et/ou d'améliorations en fonction du plan stratégique de développement du conseil. Le conseil municipal est donc cohérent dans ses choix et assurera la rigueur de sa démarche qui, somme

toute, a longuement et mûrement été réfléchi et adaptée à la réalité et à la situation économique qui prévaut tant sur le plan régional que national. Il tiendra compte aussi des contraintes fiscales inscrites dans le pacte fiscal avec l'État et de la disponibilité des ressources financières en lien avec les divers programmes de financement mis en place par les gouvernements du Québec et du Canada pour supporter les projets.

Dans son programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017, le conseil municipal propose d'investir environ 75 M\$ dans la réalisation de projets divers dont environ 26 M\$ de ces investissements ont déjà été engagés dans les années précédentes ou seront engagés en 2015.

Les principaux projets poursuivis ou ayant été initiés en 2014 ou avant sont les suivants :

Développement – secteur Saint-Eugène	2 500 000 \$
Réaménagement autoroute 530 – terminal CSX	5 600 000 \$
Rénovation des stations de pompage	700 000 \$
Pavage – nouveaux développements	750 000 \$
Réfection des berges – parcs Delpha-Sauvé et Marcil	1 000 000 \$
Rénovation – édifices municipaux	2 500 000 \$
Aménagement d'un écran antibruit dans le prolongement de la rue de la Passerelle, le long de l'autoroute 530	500 000 \$
Prolongement des infrastructures – boul. Gérard-Cadieux	2 800 000 \$
Infrastructures – Écoparc industriel (quartier Saint-Timothée)	1 150 000 \$
Complexe 2 ^e génération – Écocentre	500 000 \$
Phase II infrastructures – parc industriel et portuaire Perron	1 870 000 \$

Prolongement infrastructures – rue de la Barrière	700 000 \$
Réaménagement routier boul. Mgr-Langlois (Ouest)	600 000 \$

Cette liste identifie les projets qui ont déjà fait l'objet de mandats de conception et/ou d'exécution.

D'autres projets font actuellement l'objet d'analyses et d'études préliminaires au Service de l'ingénierie et entrent donc dans une planification à court et moyen termes, notons entre autres :

- Réhabilitation des infrastructures du boulevard du Havre ainsi que des rues Nicholson, Salaberry, Jacques-Cartier et Saint-Thomas.
- Rénovation du collecteur Taillefer.
- Collecte et gestion des eaux pluviales du parc d'affaires Arthur-Miron.
- Aménagements de la rue Moco.
- Bassin de rétention du secteur La Baie et égout Taillefer-Trudeau.
- Réaffectation de l'ancien poste de police.
- Aménagements des traverses nord-sud du boulevard Mgr-Langlois et mise en place de mesures visant à améliorer la sécurité de la circulation véhiculaire, à contrôler et à réduire la circulation des véhicules lourds.
- Lien Victoria Est – autoroute 530 – boulevard Sainte-Marie
- Réfection du boulevard Sainte-Marie – Jacques-Cartier – autoroute 530.
- Chemisage des conduites d'aqueduc et d'égout.
- Réaffectation du bâtiment du 247, chemin Larocque.
- Bouclage routier du secteur La Baie.

Le financement des travaux d'investissement prévu en 2015 et chiffré dans le plan triennal que nous adoptons ce soir sera réalisé de la façon suivante :

- | | |
|--|---------------|
| • Subventions | 660 000 \$ |
| • Répartitions aux riverains bénéficiaires | 8 500 000 \$ |
| • Emprunts à long terme | 16 730 000 \$ |

Plusieurs des travaux identifiés dans cette liste sont en cours d'exécution et seront complétés en 2015, d'autres seront entrepris, possiblement en 2015 et complétés au cours des années suivantes. Tous les travaux de réhabilitation d'infrastructures font partie, rappelons-le, d'une planification à moyen et long termes d'investissements et ont fait l'objet d'analyses techniques de sorte que les cibles choisies, les lieux, routes et quartiers figurent sur une liste de priorités dans laquelle les infrastructures les plus âgées et les plus endommagées seront réhabilitées en premier. Ce plan d'intervention et ses priorités ont d'ailleurs été revus et approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et sont admissibles aux divers programmes de subventions dédiés à la réhabilitation des infrastructures et/ou de dotation d'équipements municipaux destinés à l'usage des citoyens.

Voilà donc le programme des investissements et travaux qui nous attend en 2015 et les années à venir.

Le ministère du Transport du Québec (MTQ) a complété la réfection des ponts Salaberry et Fabre qui sont enfin ouverts à la circulation. Il n'en demeure pas moins que des efforts importants doivent être consentis par nos citoyens pour mettre à niveau l'ensemble de nos infrastructures les plus anciennes et les plus endommagées.

L'autoroute 30/530 est encore une réalisation toute récente. Nous avons identifié un certain nombre de correctifs qui doivent être apportés par les exploitants et/ou le MTQ de façon à nous assurer d'un fonctionnement adéquat de nos réseaux routiers, nos réseaux de drainage secondaire et des services connexes, d'éclairage de rue par exemple, en marge du fonctionnement de cette autoroute. Nous avons formulé des demandes auprès du ministre du Transport, Monsieur Poéti, afin que les instances de services gouvernementaux fassent en sorte que ces travaux soient exécutés dans les meilleurs délais. Une étude des impacts de la construction de cette importante infrastructure routière a été réalisée, à la demande de la Ville, par une société spécialisée afin que des correctifs soient apportés aux équipements, murs antibruit mis en place pour atténuer les irritants sonores en particulier. Nous verrons à assurer le suivi de ces démarches au bénéfice de nos citoyens.

Voilà donc, Chères citoyennes et Chers citoyens, l'orientation que souhaite donner le nouveau conseil municipal, que vous avez élu en novembre 2013, à la démarche de saine gestion et de développement de notre Ville par la présentation de ce budget de l'année 2015. Nous pouvons vous assurer que les engagements que nous prenons permettront une amélioration de la qualité des services et une administration encore plus rigoureuse. Nous visons l'amélioration de la qualité de vie, à tous les points de vue, pour l'ensemble de nos citoyennes et citoyens.

Toutes les données contenues dans ce discours et ses annexes sont disponibles, à compter de maintenant, sur le site Internet de la Ville, au **www.ville.valleyfield.qc.ca**, à la page d'accueil.

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à ce long exposé. Je souhaite vous rassurer sur la volonté du conseil municipal, sur sa vision et son engagement à travailler au bon fonctionnement et au développement de la ville, dans le respect des valeurs véhiculées, dans la cohésion et la cohérence de nos interventions et dans les meilleures conditions possibles et aussi dans le respect de la capacité financière des contribuables.

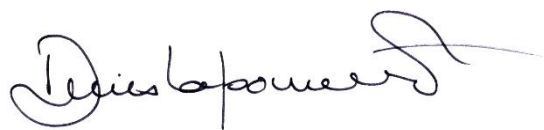
Tous les membres du conseil municipal se sont engagés à mettre leur cœur et leur passion à faire de notre ville un modèle de milieu de vie où chacun et chacune d'entre nous souhaitent, comme individu et comme membre de la communauté, se réaliser.

Je termine en remerciant à nouveau les membres du conseil, le directeur général et son personnel de direction et en particulier l'équipe de la gestion des finances qui a piloté la préparation du budget et la préparation de la documentation afférente. Je remercie, au nom du conseil, toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration et à la mise en forme de ce budget réaliste et adapté à la capacité financière de l'ensemble des contribuables campivallensiens, dans le contexte aussi des récentes décisions gouvernementales de réduire les transferts fiscaux aux municipalités québécoises. Le budget 2015, rappelons-le, n'a pas été facile à boucler et a demandé énormément de travail de la part de nos équipes de direction et beaucoup d'arbitrage de la part du conseil municipal pour en arriver à une conclusion difficile pour plusieurs, mais qui a fait largement consensus.

Permettez-moi en terminant, de vous souhaiter, en mon nom personnel et au nom des membres du conseil municipal, une année 2015 remplie de santé et de bonheur. Que cette année soit remplie de réalisations motivantes et enrichissantes pour chacun de

vous et pour vos familles. Poursuivez votre engagement à l'égard de votre municipalité, votre milieu de vie, et faites en sorte de la rendre meilleure et plus susceptible de vous en offrir un qui vous ressemble. Soyez fiers de votre ville, qu'elle soit à la hauteur de vos espérances et à celles de vos attentes comme citoyens.

Joyeux Noël et Bonne Année!



Denis Lapointe, ing. M. Ing. Env.
Maire